

VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**POLITIQUE D'APPLICATION DU PROGRAMME
POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES**

**AIDE FINANCIÈRE OFFERTE
PAR LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN**



08 FÉVRIER 2011

Objet

Un petit coup de pouce de la Ville de Saint-Colomban...

La Ville de Saint-Colomban désire encourager l'utilisation de couches de coton en accordant aux jeunes familles qui résident sur le territoire, une aide financière pour l'achat de couches de coton. Ainsi, les nouveaux parents qui optent pour ce type de couches recevront un remboursement pouvant aller jusqu'à 150 \$ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches.

Qui peut bénéficier de ce remboursement?

Tous les bébés de moins de 1 an résidant dans les limites de la Ville de Saint-Colomban peuvent bénéficier du remboursement.

Comment profiter de ce remboursement?

- Acheter un ensemble de couches de coton;
- Présenter une preuve de naissance et de résidence de l'enfant sur le territoire de la ville de Saint-Colomban;
- Présenter une facture originale de l'ensemble des couches, laquelle doit porter une date comprise entre les six (6) mois précédents la naissance de l'enfant et l'année suivant la naissance de l'enfant;
- La demande de remboursement doit être présentée à la Ville au maximum dans l'année suivant la naissance de l'enfant;
- Signer un engagement d'utilisation des couches de coton;
- Une seule réclamation est permise par enfant;

Vous recevrez dans les semaines suivantes un remboursement équivalent à cinquante pour cent (50 %) des coûts reliés à l'achat des couches de coton pour un montant maximal de cent cinquante dollars (150 \$) par enfant.

Modifiée par la résolution 093-03-11

Documents à présenter lors de la demande de remboursement

Pour profiter de la subvention, les documents suivants doivent être présentés aux bureaux de la Ville de Saint-Colomban :

- La facture originale pour l'ensemble de couches achetées, de la marque et du distributeur de votre choix;
- Une preuve de naissance de l'enfant concerné;
- Une preuve de résidence de l'enfant concerné dans la Ville de Saint-Colomban;
- Un engagement d'honneur à utiliser les couches de coton signé par un des parents (contrat fourni par la Ville).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service aménagement, environnement et urbanisme à la Ville de Saint-Colomban au (450) 436-1453.

Ville de Saint-Colomban

Programme achat de couches de coton

Engagement d'honneur à utiliser les couches de coton

- ▶ Nous reconnaissons avoir reçu une subvention de la Ville de Saint-Colomban pour l'achat de couches de coton.
- ▶ Nous certifions que nous résidons dans la ville de Saint-Colomban.
- ▶ Nous nous engageons à utiliser les couches de coton.
- ▶ Il est entendu que le matériel subventionné ne peut faire l'objet de vente sans l'autorisation de la Ville de Saint-Colomban.

En connaissance de cause, nous signons le présent engagement.

Noms et prénoms des parents : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Signature : _____

Date : _____

